

**VILLAGE DE SENNEVILLE**  
**TARIF DES CERTIFICATS D'AUTORISATION ET DES PERMIS**

**HONORAIRES**

**Les honoraires pour l'étude d'une demande de certificat d'autorisation sont exigibles au moment de la présentation de la demande et doivent être calculés selon le tarif suivant :**

OPÉRATION	TARIF
a) Changement d'usage ou de destination d'un terrain ou d'une construction sans qu'un permis de construction ne soit requis en vertu du présent règlement	10.00\$
b) Travaux d'excavation, de déblai ou de remblai autres que ceux requis pour une construction :	50.00\$
c) Tout abattage d'un arbre situé sur une propriété privée ou une propriété publique doit faire l'objet d'un certificat d'autorisation émis par le Village de Senneville au préalable s'il y a un tronc d'au moins 10 cm et plus de diamètre mesuré à 1,4 m du niveau du sol :	--
d) Déplacement d'un bâtiment principal ou d'un bâtiment accessoire, dont la hauteur excède 3,5 mètres (11,5') ou dont plus d'une dimension horizontale excède 3,25 mètres (10,7') :	
- sur son propre terrain:	100.00\$
- devant emprunter la voie publique	200.00\$
a) Déplacement d'un bâtiment principal ou d'un bâtiment accessoire dont la hauteur est de 3,5 mètres (11,5') ou moins et dont pas plus d'une dimension horizontale excède 3,25 mètres (10,7') :	
- sur son propre terrain :	40.00\$
- devant emprunter la voie publique	100.00\$
b) Dans les deux cas visés par les alinéas d) et e), il faut ajouter les honoraires exigibles pour le permis de construction pour les travaux autres que le déplacement lui-même, comme la construction de nouvelles fondations, etc.	
c) Démolition :	
- d'un bâtiment principal :	50.00\$
- d'un bâtiment accessoire :	25.00\$

**VILLAGE DE SENNEVILLE**  
**TARIF DES CERTIFICATS D'AUTORISATION ET DES PERMIS**

**VILLAGE DE SENNEVILLE**  
**TARIF DES CERTIFICATS D'AUTORISATION ET DES PERMIS**

- h) Construction ou installation d'une affiche, d'une enseigne ou d'un panneau-réclame :
- tarif de base : 25.00\$
  - par mètre carré ou fraction de mètre carré supplémentaire : 4.00\$
- i) Installation
- d'un appareil d'éclairage extérieur : 5.00\$
  - d'un système d'éclairage extérieur de plus de 5 appareil : 25.00\$
- j) Modification d'une affiche, d'une enseigne ou d'un panneau-réclame : 5.00\$
- k) Installation d'un bâtiment temporaire : 100.00\$

S'il y a constatation de dégâts causés à la propriété municipale par l'Inspecteur; si des frais de nettoyage ou de réparation doivent être encourus suite à l'exécution des travaux, les coûts devront être payés par le requérant

**Les honoraires pour l'étude d'une demande de permis de construction sont exigibles au moment de la présentation de la demande et doivent être calculés selon le tarif suivant :**

**OPÉRATION**

**TARIF**

- a) Construction d'une habitation unifamiliale :
- Selon l'estimé des travaux
- Montant de base 250 \$ +
- 3 \$ /1 000 \$ pour la portion de 0 à 100 000 \$
- 2 \$ /1 000 \$ pour la portion de 100 000 à 200 000 \$
- 1 \$ /1 000 \$ pour la portion de plus de 200 000 \$
- b) Agrandissement d'un bâtiment principal à des fins résidentielles
- Selon l'estimé des travaux
- Montant de base 100 \$ +
- 3 \$ /1 000 \$ pour la portion de 0 à 100 000 \$

**VILLAGE DE SENNEVILLE**  
**TARIF DES CERTIFICATS D'AUTORISATION ET DES PERMIS**

2 \$/1 000 \$ pour la portion de 100 000 à 200 000 \$

1 \$/1 000 \$ pour la portion de plus de 200 000 \$

c) Modification, rénovation n'affectant pas le volume d'un bâtiment principal à des fins résidentielles,

Selon l'estimé des travaux

Montant de base 100 \$ +

3 \$/1 000 \$ pour la portion de 0 à 100 000 \$

2 \$/1 000 \$ pour la portion de 100 000 à 200 000 \$

1 \$/1 000 \$ pour la portion de plus de 200 000 \$

d) Construction, modification ou agrandissement d'un bâtiment accessoire appartenant à une habitation unifamiliale

Selon l'estimé des travaux

Montant de base 50 \$ +

3 \$/1 000 \$ pour la portion de 0 à 100 000 \$

2 \$/1 000 \$ pour la portion de 100 000 à 200 000 \$

1 \$/1 000 \$ pour la portion de plus de 200 000 \$

**VILLAGE DE SENNEVILLE**  
**TARIF DES CERTIFICATS D'AUTORISATION ET DES PERMIS**

- e) Construction, agrandissement d'un bâtiment principaux autres qu'une habitation unifamiliale

Selon l'estimé des travaux

Montant de base 400 \$ +

8 \$/1 000 \$ pour la portion de 0 à 50 000 \$

4 \$/1 000 \$ pour la portion de plus de 50 000 \$

- f) Modification, rénovation n'affectant pas le volume de bâtiments principaux autres qu'une habitation unifamiliale

Selon l'estimé des travaux

Montant de base 100 \$ +

3 \$/1 000 \$ pour la portion de 0 à 100 000 \$

2 \$/1 000 \$ pour la portion de 100 000 à 200 000 \$

1 \$/1 000 \$ pour la portion de plus de 200 000 \$

- g) Construction, ou agrandissement d'un bâtiment accessoire autre que d)

Selon l'estimé des travaux

Montant de base 100 \$ +

3 \$/1 000 \$ pour la portion de 0 à 100 000 \$

2 \$/1 000 \$ pour la portion de 100 000 \$ à 200 000 \$

1 \$/1 000 \$ pour la portion de plus de 200 000 \$